
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 02 OCT 2017

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 17.901 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admis par ordre de mérite au concours direct de recrutement de quatre (04) élèves Masseurs Kinésithérapeutes, session 2017.

Ce sont :

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

ADMIS

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SANKARA HAMIDOU	65049	B5131805	31/12/95
2°	DJIGUEMDE N. PHILIPPE	000109	B3190078	20/11/86
3°	GUIROU BARTHELEMY	65044	B4569825	31/12/94
4°	BAMOGO BOUREIMA	000202	B2626697	31/12/89

Arrêté la présente liste à 4 admis.

LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ZONGO JEAN	000238	B2156423	15/12/90
2°	NAPO GUIBRILLOU	35068	B2702734	31/12/91
3°	BANI OKANA ALEXIS	35069	B5567895	04/02/92
4°	BAZIE MOISE	76004	B3920616	31/12/93

Arrêté la présente liste à 4 nom(s).

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE